

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

VILLES INTERCULTURELLES

White, Bob W.
Université de Montréal, Canada

Guidikova, Irena
Conseil de l'Europe

Date de publication : 2022-07-06
DOI: <https://doi.org/10.47854/anthropen.v1i1.51128>
[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Le visage de la diversité dans les pays occidentaux industrialisés a beaucoup changé en l'espace des dernières décennies (Vertovec 2019). Cette évolution, ainsi que des problématiques non résolues autour de l'intégration des personnes issues de l'immigration, mène à une remise en question des modèles d'intégration et d'inclusion. Si la plupart des recherches sur les politiques d'intégration se sont concentrées sur des analyses à l'échelle nationale, les chercheurs sont de plus en plus conscients de l'importance des dynamiques des politiques à l'échelle municipale (Burayidi 2015 ; Fourot 2013). Depuis le début des années 2000, l'interculturalisme est apparu comme un nouveau paradigme pour orienter l'action municipale en matière d'intégration et d'inclusion (White 2018 ; Zapata Barrero 2019). Le phénomène récent des « villes interculturelles » s'inspire à plusieurs niveaux de cette évolution de la gouvernance locale.

L'interculturalisme a probablement fait son apparition au Canada dans les années 1940. Les travaux portant sur le Québec ont insisté sur l'importance de la distinction entre l'interculturalité (le phénomène de contact entre personnes d'origines diverses) et l'interculturalisme (le paradigme de pensée qui vise à comprendre et à encadrer ce dernier) (Emongo et White 2014). Ces analyses ont également démontré l'importance de la contribution des personnes immigrantes dans l'histoire de la pensée interculturelle et ont permis de comprendre qu'on ne peut pas réduire l'histoire de l'interculturel à l'enseignement des compétences culturelles ou à la création de cadres pour « gérer la diversité » (Côté 2018). En Europe, l'interculturalisme est apparu dans les années 1970, parallèlement aux domaines de la gestion et de l'éducation. Le Conseil de l'Europe a été, avec

ISSN : 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2021. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : White, Bob & Irena Guidikova. (2022-07-06), Villes interculturelles. Anthropen.
<https://doi.org/10.47854/anthropen.v1i1.51128>

l'UNESCO, un pionnier dans la traduction de ces idées et concepts en termes politiques. En particulier, le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* du Conseil de l'Europe (2008) plaide pour la prise en compte des principes interculturels dans l'élaboration des politiques, notamment au niveau de la gouvernance locale.

Le choix du niveau local pour une politique inspirée par l'interculturalisme était très approprié car, à ce niveau, la définition de la « culture » pouvait être beaucoup plus flexible, ouverte et fluide qu'au niveau des États nations où la notion de culture risquait d'être instrumentalisée par des discours nativistes et des revendications nationalistes (White 2017). Dans certaines régions du monde (par exemple au Québec et en Catalogne, mais aussi dans plusieurs pays d'Amérique latine) l'interculturalisme a été utilisé comme moyen de revendiquer l'autonomie politique et culturelle des communautés minoritaires. Il n'est donc pas surprenant que ces régions et pays aient été des précurseurs de l'adoption de politiques interculturelles et qu'ils aient fait preuve d'une sensibilité particulière pour l'interculturalisme. Dans ces contextes, la promotion de l'interculturel est perçue comme un outil pour équilibrer les relations asymétriques entre les groupes majoritaires et minoritaires et il est considéré comme normal de parler de l'identité culturelle comme d'une dimension légitime des politiques publiques.

Ce faisant, les politiques interculturelles ne doivent pas masquer ou ignorer les inégalités de la société, qui ont peu à voir avec la culture et beaucoup à voir avec l'accès à l'éducation, aux services de santé et à des logements de qualité abordables. Ces dernières années, la médiatisation de la violence faite aux personnes racisées a attiré l'attention non seulement sur les inégalités persistantes dans les « pays d'immigration », mais aussi sur les tensions qui existent entre les approches antiracistes et les approches interculturelles. L'approche interculturelle propose des moyens d'identifier et de nommer les différents types d'inégalités, ainsi que des outils pour faciliter les interactions positives entre les différentes communautés qui composent l'espace urbain. L'interculturalisme démontre que lorsque les politiques et les institutions publiques sont en mesure de reconnaître le potentiel et la contribution des différentes communautés qui composent la ville, elles parviennent à le faire en tenant compte des parcours et des identités des individus, mais aussi des situations spécifiques des communautés.

La genèse de l'interculturalisme en tant que paradigme politique à l'échelle municipale est double. D'une part, l'interculturalisme propose ouvertement l'adhésion à un certain nombre de valeurs pluralistes (White 2017). Il est évident que tous les paradigmes politiques sont basés sur des valeurs, mais l'interculturalisme est explicite en ce qui concerne les bases éthiques du paradigme (Conseil de l'Europe 2008). D'autre part, en tant que paradigme inspiré par l'innovation politique au niveau local, l'interculturalisme est pragmatique, invitant les décideurs et les fonctionnaires à effectuer le travail d'inclusion à partir d'une vision interculturelle, que Wood et Landry appellent *intercultural lens* (2008).

L'intérêt pour l'interculturalisme à l'échelle locale vient en partie du fait qu'il propose une voie alternative à l'assimilation du républicanisme et à la ségrégation du multiculturalisme. De plus, l'interculturalisme repose sur une théorie du changement explicite, étayée par des valeurs ostensiblement universelles (bien que l'universalité des droits humains soit de plus en plus contestée, même dans les sociétés occidentales), et il préconise une approche globale qui comprend les dimensions économiques, institutionnelles, culturelles et socio-psychologiques.

La notion de « ville interculturelle » est apparue au début des années 2000 grâce à un projet de recherche international de *Comedia*, dirigé par Phil Wood. Les idées avancées par cette recherche ont été testées à la fin des années 2000 par le Conseil de l'Europe et un petit nombre de villes à travers le continent européen, puis intégrées à un cadre politique visant l'identification d'une série de normes internationales (Conseil de l'Europe 2008). Le travail politique avec les villes d'Europe, mais aussi d'Australie, du Japon, du Canada et du Mexique, a été soutenu par une cohorte d'universitaires et de praticiens qui ont concrétisé l'idée de l'interculturel en la mettant à la disposition des acteurs municipaux dans un réseau international organisé par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme « Cités interculturelles ».

Les villes interculturelles ont les mêmes objectifs que toutes les villes : fournir des services publics fiables de manière équitable, créer des conditions d'emplois bien rémunérés et un accès à des logements abordables, assurer la sécurité et l'égalité entre les personnes qui composent la ville et, finalement, favoriser un sentiment d'appartenance afin de faciliter la cohésion sociale. L'un des éléments qui distingue les villes interculturelles des autres villes est la manière dont elles s'y prennent pour atteindre ces objectifs. Les actions des villes interculturelles ne se limitent pas à la reconnaissance de la diversité par le biais de festivals et d'événements publics visant à mettre en valeur les différentes communautés qui les composent. Elles permettent de reconnaître qu'en dépit de croyances fortement ancrées sur l'égalité entre les citoyens, les immigrants et les minorités visibles sont souvent victimes de discrimination, ce qui exige la mise en place de programmes afin d'éliminer ou du moins de réduire les effets de cette discrimination. Mais dans les villes interculturelles, il y a aussi la conviction que ces deux principes – la diversité et l'égalité – ne sont pas suffisants et qu'il faut créer les conditions propices à de nouvelles formes d'appartenance à la collectivité. Dans une approche interculturelle, on doit passer d'un modèle de coexistence pacifique à un modèle permettant des interactions positives et durables entre les groupes (Wood et Landry 2008).

Les trois piliers du paradigme interculturel – égalité, diversité, interactions – peuvent également être représentés comme des niveaux d'action publique. Cette division tripartite prend différentes formes selon le contexte, mais les principes derrière ces trois piliers sont les mêmes (White 2017). L'égalité est le premier niveau, le plus évident et légalement requis. Il concerne la mise en place de

réglementations en matière de non-discrimination, d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que l'introduction d'outils politiques tels que les contrôles d'égalité des nouvelles politiques et, enfin, de sanctions (mécanismes de recours, réparation judiciaire et non judiciaire). Pour protéger l'égalité, les politiques doivent également tenir compte des perceptions et de l'expérience de la diversité, la normaliser et la promouvoir comme une source de richesse pour l'ensemble de la communauté. Ce deuxième pilier vise à protéger la diversité (notamment en soutenant la transmission du patrimoine culturel d'une génération à l'autre), à diversifier les institutions et les espaces (écoles, quartiers, services publics, entreprises), ainsi qu'à mettre en valeur l'importance de la diversité à l'échelle de l'identité municipale. L'interaction est la couche la plus profonde de l'interculturalisme et, à bien des égards, le plus grand défi politique pour les villes. Selon les fondements de la pensée interculturelle, les interactions positives entre les communautés permettraient d'aller au-delà des différences et, dans certaines circonstances, pourraient conduire à la réduction des préjugés.

Il existe de nombreuses façons d'intégrer ces trois principes dans les politiques. Tout d'abord, les autorités locales peuvent œuvrer en faveur d'une plus grande égalité en contrôlant systématiquement leurs propres structures ainsi que celles de leurs partenaires et fournisseurs, afin de vérifier le respect des principes d'égalité. D'ailleurs, les villes interculturelles se mobilisent de plus en plus pour documenter et combattre les effets du racisme et de la discrimination systémique, en créant des postes ou des comités pour sensibiliser les employés et en effectuant des réformes dans les pratiques institutionnelles. Les villes peuvent également vérifier l'impact des nouvelles politiques sur l'égalité et mettre en place des bureaux de médiation ou soutenir des ONG spécialisées dans le traitement des plaintes pour discrimination et l'aide aux victimes. Chartes et prix de la diversité peuvent contribuer à la représentativité dans l'administration locale et dans la prestation de services. Enfin, les autorités locales peuvent tirer parti de leurs programmes de financement des organisations de la société civile, ou des taxes et réglementations locales (par exemple dans le domaine du logement social) pour encourager une plus grande diversité et une meilleure interaction dans les quartiers, ainsi que dans les domaines culturel, sportif, entrepreneurial et autres.

Les politiques et les programmes des villes interculturelles ne peuvent être compris indépendamment des contextes régionaux, nationaux et internationaux, et les acteurs au niveau municipal peuvent facilement se retrouver tiraillés entre les impératifs des différents niveaux de gouvernance (Rocher et White 2014 ; Caponio *et al.* 2019). Plusieurs réseaux internationaux offrent des ressources et des outils pour rendre les villes plus accueillantes et plus inclusives (par exemple « Integrating Cities », qui est un partenariat entre EuroCities et la Commission européenne, ou encore le programme « Welcoming Cities » aux États-Unis). Le programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe est l'un des premiers dans cette catégorie de réseaux techniques spécialisés. Il se distingue des autres

sur le plan de la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques municipales à partir d'une vision interculturelle.

Références

- Buraydi, M.A. (dir.) (2015), *Cities and the politics of difference: Multiculturalism and diversity in urban planning*, Toronto University of Toronto Press.
- Caponio, T., P. Scholten et R. Zapata-Barrero (2019), *The Routledge Handbook of the Governance of Migration and Diversity in Cities*, Londres, Routledge.
- Côté, D. (2018), « The notion of "diversity advantage" according to the Council of Europe », dans B.W. White (dir.), *Intercultural Cities: Policy and Practice for a New Era*, Londres, Palgrave McMillan.
- Conseil de l'Europe (2008), *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, Strasbourg.
https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_fr.pdf
- Emongo, L. et B.W. White (dir.) (2014), *L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Fourot, A.-C. (2013), *L'intégration des immigrants. Cinquante ans d'action publique locale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Rocher, F. et B.W. White (2014), *L'interculturalisme québécois en contexte multiculturel canadien. Origines, critiques et politiques publiques*, Montréal, Institut de recherches en politiques publiques.
- White, B.W. (2018), *Intercultural Cities: Policy and Practice for a New Era*, Londres, Palgrave McMillan.
- _____ (2017), « Pensée pluraliste dans la cité. L'action interculturelle à Montréal », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 41, n° 3, p.29-57.
<https://www.erudit.org/fr/revues/as/2017-v41-n3-as03388/1043041ar/>
- Vertovec, S. (2019), « Talking around super-diversity », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 42, n° 1, p.125-139.
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01419870.2017.1406128>
- Wood, P. et C. Landry (2008), *The Intercultural City: Planning for Diversity Advantage*, Londres, Earthscan.
- Zapata Barrero, R. (2019), *Intercultural Citizenship in the Post-Multicultural Era*, Londres, SAGE Publications.